

LES ESCALES DU CANAL || 1ER JUILLET



QUAI RIQUET:

**9H30-12H : DÉCOUVERTE DES EDITIONS DU 38
11H: VISITE GUIDÉE DU CANAL AVEC L'ÉQUIPE
DE LAURAGAIS TOURISME
14H-17H : JEUX DE SOCIÉTÉ ET JEUX EN BOIS**

LA MINOTERIE:

**DÈS 18H30 : APÉRO, REPAS PARTAGÉS ET
ANIMATIONS MUSICALES**



Le premier week-end de juillet, le canal du Midi est en fête ! Après le succès de la première édition, « Les escales du canal » reviennent dans vingt-et-une communes situées le long du canal du Midi. Les festivités s'annoncent une nouvelle fois riches et variées : repas partagés avec de grandes tablées, concerts, contes, projections cinéma, expositions, conférences, ateliers, visites, marchés de producteurs.

CHARTRE ZÉRO PHYTOSANITAIRE

UNE TROISIÈME GRENOUILLE POUR GARDOUCH



Depuis peu, la municipalité a obtenu la distinction des trois grenouilles en lien avec la chartre "Objectif 0 Phyto" dont elle est adhérente. Cette labellisation a été possible grâce au travail très important des services techniques du village : aucun produit phytosanitaire n'est maintenant utilisé pour entretenir les rues du village ainsi que le stade et le cimetière. Désherbage manuel ou mécanique et absence de tout désherbant, telles sont les méthodes utilisées par les employés municipaux qui se sont totalement impliqués dans ce changement radical de méthodes de travail qui nécessitent bien plus de temps et imposent une planification des tâches. Cette chartre est également respectée par l'association « les jardins de Gardouch » qui animent les jardins partagés situés en face de la bibliothèque.

Cette labellisation comprend un volet sensibilisation des habitants, c'est pourquoi des panneaux seront installés en différents quartiers pour rendre visible l'engagement de la commune mais aussi pour mieux faire comprendre que le recours à des méthodes alternatives telles que les coupes tardives ne constitue pas un abandon mais le signe d'une ville en bonne santé et le souci de protéger les habitants des polluants chimiques.

LE BULLETIN COMMUNAL

SUIVEZ L'ACTUALITÉ DE VOTRE COMMUNE



ARRÊTÉ DE CATASTROPHE NATURELLE : PATIENCE ...

Chères Gardouchoises et Chers Gardouchois,



L'été arrive à grands pas et notre commune retrouve ses animations. Pour la 3ème année consécutive le festival Convivencia fait escale à Gardouch et plus particulièrement à l'écluse de Laval. Vous trouverez d'ailleurs toutes les informations sur cet événement et même plus.

Je profite de ces quelques lignes pour vous donner des informations sur la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle déposée auprès des services de l'État pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels (consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols).

Un arrêté du 25 avril 2023 est paru au JO le samedi 10 juin 2023.

Pour la Haute-Garonne, sur les 81 communes dont les demandes ont été examinées, toutes ont reçu un avis favorable. Gardouch ne figure pas encore dans cette liste.

Cela ne signifie pas que notre commune n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle mais tout simplement que notre demande n'a pas encore été examinée ou est en cours d'examen au niveau national.

La commission nationale interministérielle qui examine les demandes de toutes les communes de France échelonne les instructions sur plusieurs sessions, de fait plusieurs arrêtés paraîtront dans l'année au fur et à mesure de la tenue des commissions nationales de catastrophes naturelles.

Le Maire, Olivier GUERRA



LES OBLIGATIONS DES RIVERAINS EN MATIÈRE D'ENTRETIEN DES FOSSÉS

LE RIVERAIN DOIT MAINTENIR LE LIBRE ÉCOULEMENT DES EAUX

Tout riverain doit maintenir le libre écoulement des eaux s'écoulant sur sa propriété (article 640 du Code Civil). Il est donc interdit de créer ou de conserver un obstacle pouvant empêcher l'écoulement dans les fossés.

Rappelons que, conformément à l'article R216-13 du Code de l'Environnement, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5ème classe le fait de détruire totalement ou partiellement des fossés évacuateurs et/ou d'apporter volontairement tout obstacle au libre écoulement des eaux.

LE RIVERAIN DOIT ENTREtenir SON FOSSÉ RÉGULIÈREMENT

Tout propriétaire riverain d'un fossé se doit de procéder à son entretien régulier afin qu'il puisse permettre l'évacuation des eaux en évitant toutes nuisances à l'amont et à l'aval du fossé (article 640 et 641 du Code Civil). Les fossés en collectant les eaux, alimentent les cours d'eau situés en aval. C'est pourquoi leur entretien doit être réalisé dans un souci à la fois de réduction des risques pour les biens et les personnes et de préservation de la qualité des cours d'eau (articles L 215 du Code de l'Environnement).

QUE FAIRE QUAND UN FOSSÉ EST SITUÉ EN LIMITE DE PARCELLE ?

L'entretien doit être assuré à part égale entre les 2 propriétaires riverains en fonction du nombre de mètre linéaire de mitoyenneté (article 666 et 667 du Code Civil).

CE QU'IL FAUT ABSOLUMENT ÉVITER :

- rectifier ou recalibrer le fossé lors du curage (pas de surcreusement par rapport au fond initial)
- désherber ou utiliser des produits chimiques (herbicides, pesticides...) à moins de 5 m du fossé
- curer « à blanc » le fossé ou décaper la couche superficielle du sol
- pratiquer un entretien trop régulier et uniforme en particulier entre avril et juillet



MER 12 JUIL

GARDOUCH / RENNEVILLE

ÉCLUSE DE LAVAL

ÉTAPE 7/12

LE FESTIVAL CONVIVENCIA - 27e édition

Rendez-vous du 1^{er} au 25 juillet 2023 avec le Festival Convivencia, scène navigante sur les canaux du Midi. La péniche Tourmente accompagne le festival depuis plus de 20 ans. Longue de 30 mètres, elle se transforme chaque été en scène de concerts. Imaginez-vous au bord de l'eau dans une ambiance guinguette aux sons des musiques du monde. Appréciez autrement les canaux du Midi avec Convivencia, le festival le plus lent du monde !

Scène flottante

LA PERLA 21H30

Originaires de Bogotà, les trois musiciennes, chanteuses et percussionnistes se réapproprient les sons de la côte caribéenne pour inventer une musique traditionnelle alternative. Voyageant dans les régions rurales de Colombie, elles ont exploré, appris les langages musicaux de merengue, bullerengue, cumbia ou champeta créole et ajouté l'énergie urbaine de l'afrobeat et du beat box. Avec ces trois brujas ("sorcières", d'après le titre qui les a rendus célèbres bien au-delà de leurs frontières), la convergence des luttes unifiées par des harmonies vocales renversantes, une puissance de feu rythmique hors du commun et une énergie digne d'un groupe punk, est tout sauf un mirage. Voix profondes, gaitas enjouées, tambours joués façon rock, charisme réjouissant créent irrésistiblement une ambiance festive et chaleureuse.



Concerts gratuits et sans réservation.

Buvette : vins du territoire et boissons locales.
Cuisine de rue du monde avec Papilles Sauvages, les chefs s'attellent à travailler des produits frais, locaux et de saison.
+ d'infos sur convivencia.eu : carte interactive, programme détaillé, accessibilité, pédibus, covoiturage ...

Au bord de l'eau

10H00-11H00 Écluse de Renneville
Initiation découverte du dragon boat. Gratuit. Rotation toutes les 15min. Avec le VRAC - Villefranche Renneville Aviron Club du Lauragais.

16H00-18H00 Émission Radio Convivencia, à écouter en direct, allongée dans un transat. Les reporters du jour sont les jeunes du service de la communauté de communes terres du Lauragais

18H15-20H15 Croisière dégustation & balade à pied commentée. Payant. Réservation : péniche Surcouf - 05 61 81 58 26 lescroisieresendouce@orange.fr

Et aussi...

Focus créatrice du visuel 2023

Joy Hanoun a créé le visuel de cette nouvelle édition du festival. Plasticienne et dessinatrice basée à Montpellier, elle utilise diverses techniques (feutres, encres...). Joy propose un univers très coloré dans ses créations, qui sont tantôt figuratives tantôt abstraites.



MAISON DÉPARTEMENTALE DE PROXIMITÉ

UN SERVICE PUBLIC OUVERT À TOUTES ET TOUS

Depuis 2020, le Conseil départemental propose un nouveau service d'accompagnement au plus près des habitantes et des habitants : les Maisons départementales de proximité ont pour but de lutter contre la disparition des services publics et, face à la dématérialisation des procédures, de permettre aux personnes éloignées du numérique de se familiariser avec les outils digitaux et d'être accompagnées pour accéder à leurs droits.

La Maison de proximité de votre secteur propose ainsi une aide pour les démarches de la vie courante (CAF, CPAM, retraite, rédaction CV, lettres de motivation...), et vous informe sur les services mis en œuvre par le Département (handicap, allocation personnalisée d'autonomie, espaces info énergie, subvention à la restauration scolaire pour les collégiens, subventions aux associations, etc.). Un accompagnement au numérique est également proposé aux personnes ne maîtrisant pas l'outil informatique ou qui n'en sont pas équipées, afin qu'elles puissent remplir leurs démarches en ligne. Des ordinateurs et imprimantes avec accès à internet sont mis à disposition.

Maison départementale de Proximité -Nailloux

2 Avenue de Saint Léon

31560 NAILLOUX

05 62 71 63 55

proximite.nailloux@cd31.fr

Retrouvez les coordonnées de toutes les MDP en Haute-Garonne : cd31/proximite



“

Ce service départemental est accessible gratuitement, sans rendez-vous.

ÉLAGAGE ET ENTRETIEN DES HAIES PRIVÉES EN BORDURE DES VOIES PUBLIQUES

RÈGLES DE VIE

Pour rappel, les haies donnant sur l'espace public, les trottoirs, les chemins, les allées, les routes départementales ... doivent être régulièrement entretenues et taillées afin de respecter l'espace public et ses usagers.

Le feuillage ne doit pas dépasser la limite de propriété et ne doit pas s'étendre sur le domaine public afin de ne pas constituer un danger en cachant, par exemple, les feux et panneaux de signalisation, en diminuant la visibilité dans une intersection, ou même si des racines sortent du trottoir risquant de faire chuter un passant.

Autre élément important : les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens (fils électriques, téléphoniques ou éclairage public).

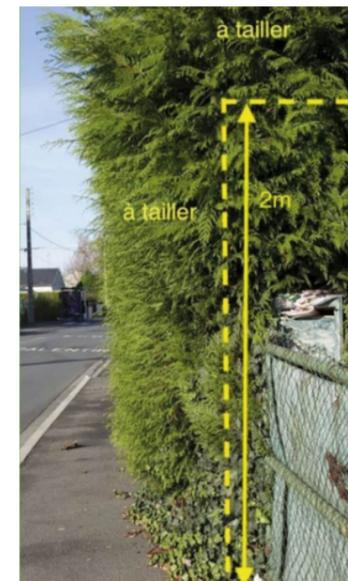
La hauteur est limitée à 2 mètres, ainsi il est demandé aux propriétaires de tailler leur haie afin de pas gêner les usagers.

JE NE SUIS PAS EN RÈGLE, QU'EST-CE QUE JE RISQUE ?

> La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survient.

> Le Maire peut contraindre un propriétaire à élaguer des arbres et plantations en lui adressant une injonction de faire. En cas de mise en demeure sans résultat, le Maire pourra ordonner des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents.

> Un riverain qui planterait ou laisserait croître des haies ou des arbres à moins de deux mètres de la route, de l'espace public s'expose également à une amende de 1500 euros (article R. 116-2 du Code de la voirie routière).



Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.



SÉCURITÉ ROUTIÈRE

RADARS PÉDAGOGIQUES À LAVAL

Comme décidé en commission travaux et en Conseil Municipal, de nouveaux radars pédagogiques ont été installés à "Laval" à l'entrée et à la sortie du quartier. Ce dispositif vient compléter la pose des ralentisseurs afin de réduire la vitesse des véhicules.

Ce secteur est une "zone 30".

RAPPEL : La traversée du centre-bourg via la rue de la République et l'avenue du Lauragais est également une zone à 30...



OMBRIÈRES PHOTOVOLTAÏQUES DEBUT DU CHANTIER

GARDOUCH TOURNÉE VERS L'AVENIR

Validé en Conseil Municipal le 12 octobre dernier et soutenu par, La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, l'installation du chantier des ombrières photovoltaïques, sur les parkings du gymnase et du groupe scolaire Claude Nougaro a débuté depuis le mardi 9 mai.

Après plusieurs actions et récompenses en faveur du développement durable, cette installation, aura pour vocation de consolider une nouvelle fois la commune de Gardouch vers l'avenir, en favorisant cette fois-ci les énergies positives.

Le porteur du projet, l'Agence Régionale Energie Climat (A.R.E.C.) disposera d'une partie aérienne de 1231 m2 du domaine public à travers un bail de location pour une durée de 30 ans. En échange de l'exploitation solaire pour la revente d'électricité produite, la Mairie se verra verser une indemnisation.



LE COMITÉ DES FÊTES FAIT PEAU NEUVE

UN BUREAU RENOUVELÉ

L'Assemblée générale du Comité des Fêtes s'est tenue le mardi 23 mai dernier en présence du président d'honneur, le Maire, Olivier GUERRA. Lors de son intervention, ce dernier a souligné l'attachement que porte la municipalité gardouchoise au Comité des Fêtes, mais également à l'ensemble du monde associatif qui anime la commune.

Après un bilan moral et financier de l'association et revenant sur les années difficiles qui viennent de passer (notamment pendant et après la pandémie), Joël TOUJA a fait savoir qu'il ne souhaitait plus se représenter en qualité de président.

Il a remercié chaleureusement tous les membres qui, après de nombreuses années à servir Gardouch et ses festivités, quittent le comité des fêtes : Mme PUGET Arlette, M ROUQUETTE Denis et M ROUGE Damien.

Pour autant, de nouveaux bénévoles sont venus apporter un vent de fraîcheur avec : Mme FERRERO Nadège, Mme MUNICO Hélène, Mme CUILLERIER Bénédicte, Mme TOURRETTE Stéphanie, M BERTHOUMIEUX Christian, M ROUSSEL Jean Philippe et M ROUSSEL Guillaume.

RONDE DU MUGUET

Le 1er mai dernier, le comité des fêtes de Gardouch en partenariat avec la municipalité gardouchoise a organisé la traditionnelle Ronde du muguet. Cette 25ème édition a mené les 60 participants de Gardouch à Montclar-Lauragais, sous les nuages mais sans se mouiller.

Après l'effort, le réconfort : à l'arrivée s'est tenu un buffet composé de grillades, salades de pâtes et tartes aux pommes, le tout arrosé ... d'une courte mais belle averse. Pas de quoi gâcher cette belle journée ou rigolades et convivialités étaient au rendez-vous.

LE NOUVEAU BUREAU:

- Présidente : Nadège Ferrero
- Vices-présidents: Joris Touja et Jean Philippe Roussel,
- Trésorier : Vincent Miquel
- Trésorier adjoint : Dorian Touja
- Secrétaire : Anne Miquel
- Secrétaire adjoint : Jean-Marie Durand

L'assemblée générale s'est achevée avec le verre de l'amitié. C'était l'occasion de féliciter les nouveaux bénévoles, la nouvelle présidente et ses vices présidents, mais surtout de remercier et saluer Joël TOUJA, pour son bel état d'esprit, son engagement citoyen, au service du comité pendant plus de 7 ans en tant que président mais plus encore en tant que membre (et qui demeurera à n'en pas douter une force vive au sein de l'association).

